



BGL émet des nouvelles obligations à 4 ans en euro



BGL Société Anonyme, acteur majeur du marché financier luxembourgeois, lance une nouvelle offre publique d'obligations, libellées en euro et offrant un coupon annuel de 3,5% (brut) pendant 4 ans. Sur la base du prix d'émission de 101,395%, le rendement actuariel est de 3,124% (brut).

BGL Société Anonyme

Fondée en 1919 sous la dénomination de Banque Générale du Luxembourg, BGL est aujourd'hui l'un des acteurs de premier plan sur le marché luxembourgeois de la finance. Forte du professionnalisme et de l'expérience de ses quelque 2.500 collaborateurs, la banque occupe une place de leader dans le domaine des services financiers.

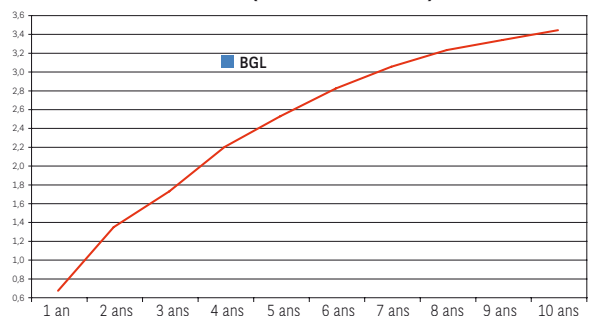
Depuis le 13 mai 2009, le groupe BNP Paribas est devenu l'actionnaire majoritaire de BGL. Le groupe contrôle désormais 65,96% du capital de la banque. L'Etat luxembourgeois reste pour sa part un actionnaire significatif de la banque avec 34% du capital.

L'entrée de BGL et de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas, l'un des rares acteurs bancaires mondiaux à être restés bénéficiaires en 2008, fait du groupe le numéro un de la Zone euro par le montant des dépôts et en Banque privée. (Source: site de BGL www.bgl.lu).

Contexte de taux

Un emprunt en euro (Bunds allemands¹) d'une durée de 4 ans offre aujourd'hui (29/07/2009) un rendement brut de 2,192%, soit 93 points de base de moins que le rendement brut sur prix d'émission de l'obligation proposée ici.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands¹) au 29/07/2009



Rendement brut sur prix d'émission (3,124%) de la nouvelle obligation BGL Société Anonyme

1 Les Bunds sont les obligations de l'Etat allemand, jugées sans risque grâce à l'envergure économique du pays et à son rating AAA. Ces titres sont souvent utilisés à titre de référence (à différentes maturités).

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court du 3 août à 9h00 au 31 août 2009 à 16h00.

Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription, comme prévu dans le Prospectus.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles obligations via **PC banking** ou **Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux **guichets de toute agence BNP Paribas Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le **Service Clients** au 02 433 40 32 ou consultez notre site internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de ces Obligations

Emetteur	BGL Société Anonyme de droit luxembourgeois. Rating ¹ de l'Emetteur: Moody's: A1 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-.
Offre	Ce document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.
Profil de risque	Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces Obligations sont destinées à l'investisseur présentant un profil de conservateur à neutre . Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "établir votre profil d'investisseur"). Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers et fiscaux et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.
Montant	Minimum 25 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur nominale: 1.000 EUR. - Code ISIN: XS0443786552 - Série 2259. - Titres non subordonnés. - Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. - Titres régis par le droit anglais. - Conservation gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis².
Service financier	Gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis ² en Belgique.
Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 3 septembre de chaque année et pour la première fois le 3 septembre 2010. - L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 3,5%. - Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 3,124%.
Echéance	3 septembre 2013, soit une durée de 4 ans.
Date d'émission et de paiement	3 septembre 2009.
Prix d'émission	101,395% (incluant une commission de maximum 1,75%, à charge de l'investisseur particulier).
Prix de remboursement	100% de la valeur nominale à l'échéance.
Cotation	Bourse de Luxembourg (voir "Risques principaux" ci-dessous, notamment le risque de liquidité).
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique³	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des Obligations encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. - Pas de taxe sur opérations de bourse sur le marché primaire. - Taxe sur opérations de bourse à la vente et à l'achat sur le marché secondaire: 0,07% (avec un maximum de 500 EUR par opération).
Risques principaux	En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale. Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le Prospectus de Base et les Final Terms, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).
Document d'Information	Le prospectus de base daté du 9 juin 2009 ainsi que les Final Terms datées du 3 août 2009 (ensemble le "Prospectus") peuvent être obtenus aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, auprès du Service Clients au 02/433 40 32 ainsi que sur le site Internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

1 La signification de ces ratings est reprise dans le Prospectus (voir ci-dessus). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

2 Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

3 Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Ce document est une information à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexacts ou contradictoires par rapport au Prospectus.